



LISTE DES DOCUMENTS NECESSAIRES LORSQUE L'ADMISSION EST CONFIRMEE

Envoyez ces documents le plus tôt possible, avant même de faire votre entrée au sein de notre établissement :

Liste des pièces à fournir pour constituer le dossier administratif

- La copie du livret de famille
- Un relevé d'identité bancaire
- La photocopie de la carte d'identité (en cours de validité)
- La photocopie de la feuille d'imposition ou de non-imposition de l'année précédente
- La photocopie du dernier avis d'imposition taxe foncière
- La photocopie des relevés de retraites ou pension
- Une copie du jugement de jugement dans le cas de l'existence d'une protection juridique (tutelle, curatelle ou habilitation familiale par exemple)
- La photocopie des relevés des capitaux pour les résidents hors département
- Le formulaire d'autorisation du droit à l'image
- Le formulaire d'autorisation de transmission de coordonnées CVS

Liste des pièces à fournir pour constituer le dossier médical

- L'attestation de la caisse maladie
- L'original de la carte d'immatriculation (carte vitale)
- L'original de la complémentaire santé
- Les noms des personnes référentes (personne de confiance, personnes à prévenir, nom du médecin traitant...)
- Le formulaire sur les directives anticipées
- Le formulaire d'autorisation de création du Dossier Médical Partagé
- Le formulaire de souhaits en cas de décès
- Le formulaire d'accord prestation pharmaceutique
- La dernière ordonnance de médicaments